

PLAN DE DÉCONFINEMENT CLUBS

Du 2 au 22 juin 2020

Pratiquant encadré

**Animateur encadrant
dans un club
FFRandonnée**



PRÉCAUTIONS

Port du masque



Conseillé avant et après la sortie
Fortement déconseillé pendant l'activité,
appliquer la distanciation physique

Distanciation physique : 4m2/pers



A adapter à la vitesse de progression (2 mètres entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h, 5 mètres pour une marche rapide ou nordique à 6 km/h, 1,5 mètres sur les côtés) et à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)

Utilisation de gel hydroalcoolique



Obligatoire

Si symptômes du COVID-19



Restez chez soi
Prévenir immédiatement l'animateur
si des signes apparaissent dans
la semaine suivant
une sortie groupe



Restez chez soi
Prévenir immédiatement le
Président du club si des signes
apparaissent dans la semaine
suivant une sortie groupe

Kit sanitaire personnel composé de :
1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle



Préconisé



Obligatoire

Matériels liés à la pratique



Préconisation d'utilisation de son matériel personnel.
-Prêt matériel par le club non conseillé.
-Échange de matériel entre participants non conseillé.



Préconisation d'utilisation de son matériel personnel.
-Prêt matériel par le club à ne pas organiser ou avec une désinfection systématique.
-Échange de matériel entre participants à déconseiller.

Attestation



Sans attestation

Durée de pratique



Sans limitation de durée de pratique

Vestiaires



Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire

Locaux



Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire



PUBLICS

Type



-Tous les licenciés
-Non licenciés dans le cadre d'une sortie à l'essai avec son matériel personnel.



Tous les animateurs

Nombre



10 pratiquants maximum dont encadrants (animateur, assistant)



ENCADREMENT

Inscription aux sorties



Sur inscription uniquement afin de respecter le nombre maximum de personne et pouvoir mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux



Rendre les inscriptions obligatoires aux sorties encadrées afin de respecter le nombre maximum de personne et pouvoir mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux





















Animation



L'animateur rappelle les gestes barrières
Distanciation physique à respecter



Nomination d'un serre file ou un assistant chargé de rappeler les gestes barrières, et de participer à assurer la sécurité du groupe du fait de la distanciation physique

| | Pratiquant encadré | Animateur diplômé encadrant dans un club FFRandonnée |
|--|---|---|
| Conseils pédagogiques |  | Une distanciation d'au moins un mètre devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant Les conseils pratiques ne donneront lieu à aucun contact physique |
| Sorties labellisées Rando Santé |  | Autorisées |
| Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination |  <p>-En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. -La personne malade devra consulter et se faire tester. -Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.</p> |  <p>-L'animateur doit porter à connaissance des pratiquants les gestes barrières, les consignes et conseils de pratique, le protocole sanitaire en cas de signes de maladie ou de potentielle contamination. -En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. -La personne malade devra consulter et se faire tester. -Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas (l'animateur peut l'inciter à communiquer ce résultat) ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.</p> |
|  TRANSPORTS | | |
| Transport individuel |  | Conseillé |
| Transports en commun |  | À éviter, avec masque si utilisation |
| Covoiturage |  <p>Déconseillé</p> |  Ne pas organiser de covoiturage, donner rendez-vous sur le lieu de départ de la sortie |
|  ESPACE DE PRATIQUE | | |
| Distance |  | Sans limitation |
| Législation en vigueur : Préfecture, Mairie, ONF, Parc Naturel, Parc urbain, espace maritime... |  | Dans les espaces ouverts autorisés A vérifier localement et à respecter |
| Cotation |  <p>-Eviter technicité et risques élevés -Eviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique -Si reprise de l'activité, débuter avec des sorties faciles puis augmenter progressivement le niveau</p> | |
| Espace de pratique | |  Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés |
|  CONVIVIALITÉ | | |
| Partage de repas, pots, festivités |  <p>À éviter Avec distanciation pour le pique-nique</p> |  <p>À ne pas organiser et éviter Avec distanciation pour le pique-nique</p> |
| Discussions en présentiel |  | Avec distanciation et masque si possible |
|  COMPÉTITIONS |  | interdites |

| | Pratiquant encadré | Animateur diplômé encadrant dans un club FFRandonnée |
|---|--|--|
|  MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC |  | interdites |
|  SÉJOURS ET VOYAGES |  | Autorisés |
|  FORMATION |  <p>-Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un espace minimum de 4m2 par personnes, et des règles de l'établissement -Conseillé en distanciel et en extérieur -Attention : les séquences de mise en situation d'activité physique devront s'organiser par groupe de 10 personnes, encadrant compris</p> | |
|  SEANCE DE TRAVAIL, REUNIONS ET ORGANISATION | |  <p>Privilégier la visio ou l'audioconférence pour les réunions d'animateurs pour construction notamment du calendrier de sorties du club</p> |
|  ACCIDENT |  <p>Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence</p> |  <p>Les animateurs portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence</p> |
|  VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ | <p>Votre club</p> <p><u>Votre comité départemental</u></p> <p>info@ffrandonnee.fr</p> | <p><u>Votre comité départemental</u></p> <p>association@ffrandonnee.fr</p> |

Suivez les recommandations de la FFRandonnée et l'évolution du plan de reprise de l'activité régulièrement mis à jour sur le site www.ffrandonnee.fr